



liquidation judiciaire

Par **otomatech**, le **12/09/2019** à **23:48**

Bonjour,

Mon entreprise en nom propre vient d'être placée en liquidation judiciaire, tous mes comptes bancaires ont été bloqués et vidés, je n'ai plus aucun revenu et suis complètement bloqué sans compte bancaire. Ma situation est devenue intenable (difficultés pour me nourrir et tout simplement survivre). Pouvez-vous m'indiquer si je peux bénéficier d'une quelconque aide et si cette situation est justifiée. Mon passif est composé uniquement de dettes sociales. Mon entreprise avait 21 ans d'existence et je n'avais plus que 1 salarié sur la fin.

Merci de vos conseils

Philippe

Par **morobar**, le **13/09/2019** à **09:18**

Bonjour,

RSA

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775>

[quote]

si cette situation est justifiée

[/quote]

Quelle situation visez-vous par ce qualificatif ?

Par **otomatech**, le **13/09/2019** à **16:51**

Bonjour,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour votre réponse.

La situation est simple, mon compte bancaire pro a été bloqué ainsi que mon compte perso, la totalité des sommes présentes ont été virés au liquidateur, je n'ai plus rien sur les comptes. je n'ai plus de carte de crédit plus de chéquier et ne peut plus effectuer de virement. Tous mes prelevements sont refusés, je suis sans aucuns revenus, je me retrouve sans emploi à 54 ans. Je n'ai plus de moyen de locomotion (impossible de payer mon assurance) je n'ai plus de mutuelle et ne peux plus payer ni mon electricité ni mon eau d'ou certainement des coupures à venir. J'ai en ce moment des problemes de santé et ne peux meme pas me faire soigner. Ma situation est vraiment devenue difficile alors que j'ai tout fait pour effectuer une liquidation judiciaire la plus parfaite possible et investi mes fonds personnels pour régler mes fournisseurs et mon employé. Je ne comprend pas pourquoi le juge maintien le blocage de mon compte bancaire perso (vide) car cela m'exclu carrement de la société et ne profite à personne, s'il était actif je pourrais demandé à des amis de me verser quelques fonds afin d'honorer mes prélèvements. voila ma situation, je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

En vous remerciant

Cordialement

Philippe

Par **morobar**, le **13/09/2019** à **18:04**

SI vous disposez de fonds suffisants, la liquidation n'aurait pas été judiciaire après un dépôt de bilan, mais amiable par vos seuls soins.

SI vous connaissez le solde restant à couvrir, vos amis peuvent verser directemen,t les fonds au liquidateur sans passer par vos comptes.

[quote]

investi mes fonds personnels pour régler mes fournisseurs et mon employé.

[/quote]

Vopius n'aviez pas le choix, puisqu vous n'avez pris aucune disposition pour séparer le patrimoine de l'entreprise et le vôtre personnel.

SI vous pêtes sans ressources, direction le CCAS de la commune et demander à l'assistante

sociale de vous aider par un secours immédiat, et de vous aider à monter le dossier RSA.